



Extrait de procès-verbal ou copie de résolution.

Extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Dixville lors de la session régulière du conseil tenue le 3 novembre 2014 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville; sont présents les conseiller(e)s Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon. Absent : Mario Tremblay.

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE COATICOOK

RÉSOLUTION 8.5

RESPONSABILITÉ DES BACS BLEUS, BRUNS ET NOIRS

2014-11-03/190

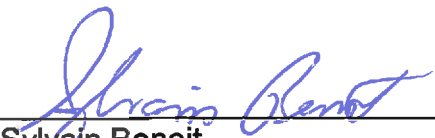
Considérant que le bac bleu (récupération) a été distribué à l'ensemble des citoyens en 2006 avec une charge de 60\$ appliquée au compte de taxes. Qu'en 2009, le bac noir (déchets) a également été distribué et facturé directement sur le compte de taxes au coût de 91.25\$ et que le bac brun (compost) a été distribué gratuitement ;

Considérant les différentes particularités entre les trois bacs, que lors d'un déménagement ou de la perte d'un bac, la responsabilité est toujours un questionnement ;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'uniformiser le tout en remettant aux citoyens les trois bacs ainsi que la responsabilité en cas de perte, vol ou bris. Les bacs appartiennent dorénavant aux citoyens et peuvent être emportés lors d'un déménagement. Le remplacement ou les réparations seront la responsabilité du citoyen. Afin d'accommoder les citoyens, la municipalité peut vendre les bacs nécessaires pour les différentes collectes au coût net selon la liste de prix affiché sur le site internet.

Donné à Dixville, le 3 novembre 2014.

Extrait conforme,
Certifié ce 23 novembre 2014


Sylvain Benoit
Directeur général et Secrétaire-trésorier